

# 東京音楽大学リポジトリ

## Tokyo College of Music Repository

### La réforme de l'orthographe française

メタデータ	言語: fra 出版者: 公開日: 2019-10-10 キーワード (Ja): キーワード (En): 作成者: クレギン, アラン, Kregine, Alain メールアドレス: 所属:
URL	<a href="https://tokyo-ondai.repo.nii.ac.jp/records/1315">https://tokyo-ondai.repo.nii.ac.jp/records/1315</a>

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 International License.



# La réforme de l'orthographe française

アラン クレギン

## *La nouvelle orthographe*

« De toutes les orthographe européennes, la pire est certainement l'anglaise, mais après elle, c'est sans conteste à la française que revient la palme dans ce concours d'absurdités. » Ainsi s'exprimait Alfred Dutens dans son *Etude sur la simplification de l'orthographe* de 1906.

Alfred Dutens n'était pas le premier à s'intéresser à une simplification de l'orthographe française. Nombreux ont été avant lui les linguistes qui se sont penchés sur cette question. Et il n'a pas non plus été le dernier. La plus récente réforme de l'orthographe du français est celle de 1990, promulguée par le gouvernement français de l'époque. Toutefois, elle est restée plus ou moins lettre morte en France jusqu'en 2016, lorsque le ministère de l'Éducation nationale a finalement introduit cette nouvelle orthographe dans les programmes scolaires.

Dans le présent article, après une rapide revue des diverses propositions de réforme faites au cours des siècles, nous examinerons certaines caractéristiques de la nouvelle orthographe, ainsi que leur impact sur l'apprentissage du français langue étrangère. Nous verrons ensuite les polémiques que cette réforme a engendrées en France, où elle a fait l'objet de nombreuses critiques.

Il faut signaler que la nouvelle orthographe ne remplace pas l'ancienne, qui reste toujours acceptable. Elle vient simplement apporter une variante qui doit aujourd'hui être privilégiée par rapport à l'orthographe traditionnelle. A noter que le présent article n'utilise pas la nouvelle orthographe.

(Sauf mention contraire, les exemples donnés dans le présent article sont pris dans l'ouvrage de Dominique Dupriez, *La nouvelle orthographe en pratique* (Editions Duculot, 2009).

Une des difficultés de l'orthographe française tient au fait que lorsqu'on a commencé à transcrire le français, jusque-là langue parlée mais non écrite, on a tout naturellement utilisé l'alphabet de la langue dont on se servait à l'écrit, c'est-à-dire celui du latin (tout comme le japonais a adopté les idéogrammes chinois). Mais le français s'est trouvé face à un problème (qui est en fait celui de la plupart des langues qui utilisent l'alphabet latin) : une insuffisance de graphèmes pour

représenter tous les sons de la langue, qui comprend des phonèmes inconnus en latin. On aurait pu envisager d'y adjoindre des lettres supplémentaires, soit inventées de toutes pièces, soit empruntées à d'autres alphabets, à la manière dont les langues slaves ont adapté l'alphabet grec pour le transformer en alphabet cyrillique. Mais on a choisi plutôt d'inclure des lettres diacritiques, c'est-à-dire non prononcées, prises parmi les lettres de l'alphabet latin, pour indiquer un son qui n'existait pas en latin. Par exemple, le phonème [ʃ], inconnu en latin, a été représenté par deux lettres : *ch*. Parfois, une même lettre latine a été choisie pour représenter deux sons différents. Par exemple, la lettre *u* servait à la fois pour représenter la voyelle *u* et la consonne *v*, le mot *uile* pouvant donc se lire soit [ʃil] (*huile*), soit [vil] (*ville*). On a donc eu l'idée d'ajouter un *h* initial muet devant le *u* voyelle, d'où l'orthographe *huile* en français moderne.

Pour les voyelles, le français connaît, dans certains cas, des variantes qui n'existaient pas en latin. Ainsi, en latin le *e* n'avait qu'une seule prononciation, et une seule lettre suffisait. Mais en français sont très vite apparus le *e* ouvert (aujourd'hui écrit *ê*) et le *e* fermé (écrit *é*) aux côtés du *e* muet (écrit *e*). Pour les différencier, on a, dans un premier temps, ajouté des consonnes diacritiques, souvent un *s*. Ce sont les imprimeurs qui ont, les premiers, eu recours aux accents, en imitation des imprimeurs italiens. Et ce sont des imprimeurs que sont venues ce qu'on pourrait appeler les réformes de l'orthographe.

Le premier imprimeur à utiliser les accents fut Robert Estienne (1503-1559), auteur d'un *Dictionnaire francoislatin* (1539) qui comprenait aussi un traité d'orthographe. Geoffroy Tory (1480-1533), lui, utilisera la cédille pour distinguer la prononciation de la lettre *c* comme [s] au lieu de [k], en remplacement de l'adjonction d'un *z* diacritique — par exemple *façon* à la place de *faczon*. (En fait, la cédille est tout simplement un *z* souscrit.)

On doit à Montflory (personnage non identifié; ce nom pourrait être le pseudonyme de Jean Salomon ou celui de Florimond Robertet, ou bien le nom d'un personnage réel) un bref exposé sur l'orthographe du français intitulé *Briefve doctrine pour dueument escrire selon la propriete du langaige fransoys*, publié en 1533, mais qui fut vite éclipsé par un ouvrage qui en était en fait un plagiat pur et simple : *De la ponctuation de la langue francoyse, plus des accents d'ycelle* (1540), écrit par Etienne Dolet (1509-1546).

Deux phonéticiens du XVI<sup>e</sup> siècle, Louis Meigret (1510-1560) et Jacques Peletier du Mans (1517-1582), souhaitaient que l'écriture du français soit plus en

conformité avec la prononciation, et ont présenté leurs idées dans deux ouvrages, *Tretté de Grammeure Française* (1550) pour Meigret, et *Dialogue de l'orthographe e prononciation française reparti an deus livres* (1550) pour Peletier du Mans. C'est à Meigret que l'on doit le terme d'accent circonflexe. Il proposait aussi de mettre un accent aigu, pour marquer l'accent tonique, non seulement sur le *e* mais aussi sur d'autres voyelles, comme c'est le cas en espagnol moderne, mais ces projets de réforme sont restés sans lendemain.

Parmi les défenseurs de rectifications orthographiques on peut aussi citer le nom de Jacques Dubois ou Jacobus Sylvius (1478-1555), mais des réformes de l'orthographe française sont également venues de l'étranger, où l'on publiait aussi des ouvrages en langue française, notamment en Suisse, ainsi qu'en Angleterre, où le français était bien connu des gens cultivés. L'imprimeur le plus en vogue à l'époque s'appelait John Palsgrave (1480-1554), à qui on doit *Lesclarcissement de la langue Francoyse* (1530).

Un imprimeur tourangeau, Christophe Plantin (1520-1589), obligé de quitter la France pour des raisons religieuses (il était calviniste) et installé à Anvers, comprit que pour faire connaître les livres français dans des pays où le français n'était pas la langue maternelle des habitants, il fallait modifier l'orthographe alors en usage en France. Par exemple, en France chacun savait que dans le mot *estre* le *s* devant le *t* ne se prononçait pas. Mais pour les étrangers, la graphie *être*, proposée pour la première fois par le poète Pierre Ronsard (1524-1585), était d'un grand secours. Ainsi Plantin, qui imprime des livres destinés à un public néerlandophone, écrit *tête, vôtre, tôt* au lieu de *teste, vostre, tost*. Toutefois, il devra par la suite renoncer à ces nouveautés par crainte de perdre sa clientèle, car les autres imprimeurs français ne l'ont pas suivi dans cette voie.<sup>1</sup> Il faudra les efforts d'un autre imprimeur hollandais, Louis Elsevier (1540-1617), dont les livres connurent une grande diffusion en France, pour que le public français s'habitue à la nouvelle orthographe, et qu'une partie de la réforme de Plantin parvienne à s'implanter en France.

---

1 Charles Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française* (Champion, 1927)

D'autres propositions de modification de l'orthographe furent faites en France au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, mais seule celle de Pierre Corneille (1606-1684), le célèbre dramaturge, dont la réforme s'appuyait largement sur le système orthographique des imprimeurs hollandais, finit par avoir l'agrément du public français. Corneille l'a reconnu lui-même lorsqu'il a écrit : « Les Hollandois m'ont frayé le chemin. »<sup>3</sup>

### *L'Académie française*

L'état de l'orthographe en France allait brusquement changer en 1635, avec la création, par le cardinal de Richelieu, de l'Académie française, à qui fut confiée la tâche d'unifier, codifier et normaliser l'orthographe du français. C'est à elle qu'allait revenir de trancher entre les divers projets de réforme qui avaient déjà vu le jour, puisqu'il allait désormais y avoir une orthographe « officielle ». A partir de cette date, les réformes de l'orthographe seront celles qu'aura avalisées l'Académie française, laquelle se mit en devoir de publier un dictionnaire officiel de la langue française.

Dans un premier temps, l'Académie choisit de conserver l'orthographe traditionnelle plutôt que d'adopter les réformes proposées jusqu'alors. Elle ne s'en cachait d'ailleurs pas. « L'Académie s'est attachée à l'ancienne orthographe receuë parmi tous les gens de lettres parce qu'elle ayde à faire connoistre l'origine des mots », lit-on dans la préface de la première édition de son dictionnaire (1694). Toutefois, petit à petit, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, elle finit par entériner certains usages ainsi que certains propositions faites entre-temps.

---

2 Citons celles de Pierre Le Gaynard (*L'Apprenmolire*, 1609), de Robert Poisson (*Alfabet*, 1609), d'Etienne Simon (*La vraye et ancienne orthographe francoise restaurée*, 1609), des Précieuses (*Grand dictionnaire des Pretieuses*, 1660), de Port-Royal (*Grammaire générale et raisonnée*, 1660), de Louis de L'Esclache (*Véritables règles de l'ortografe francéze ou l'Art d'aprandre an peu de tams à écrire cõrectement*, 1668), d'Antoine Lartigaut (*Les Progrès de la véritable ortografe*, 1669).

3 « Vous pourrez trouver quelque chose d'étrange aux innovations en l'orthographe que j'ai hasardées ici, et je veux bien vous en rendre raison. L'usage de notre langue est à présent si épandu par toute l'Europe, principalement vers le nord, qu'on y voit peu d'Etat où elle ne soit pas connue; c'est ce qui m'a fait croire qu'il ne serait pas mal à propos d'en faciliter la prononciation aux étrangers qui s'y trouent souvent embarrassés, par les divers sons qu'elle donne quelquefois aux mêmes lettres. Les Hollandois m'ont frayé de chemin, et donné ouerture à y mettre distinction par de differents caracteres, que jusqu'icy nos imprimeurs ont employé indifferemment. » (Cité par Charles Marty-Laveaux, *Cahiers de remarques sur l'orthographe française* (1863).)

## *Contrôle étatique*

Tout va se trouver bouleversé avec la mainmise de l'Etat sur l'enseignement à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Prise en charge par l'autorité politique, l'orthographe devient normalisée et obligatoire. Les anciennes variantes d'usage sont désormais considérées comme des fautes d'orthographe. Devenue affaire d'Etat, l'orthographe passe aux mains de commissions, de comités et autres groupements de spécialistes tels que le Conseil international de la langue française, la Délégation générale à la langue française, ou le Conseil supérieur de la langue française. C'est ce dernier qui, en décembre 1990, à l'instigation du Premier Ministre de l'époque, Michel Rocard, proposa une énième réforme de l'orthographe. C'est de cette « nouvelle » orthographe, approuvée par l'Académie française, qu'il est question dans le présent article.

Son adoption dans les divers pays francophones ne s'est pas faite de manière uniforme. (A noter que les anciennes graphies restent admises partout. La nouvelle orthographe vient s'ajouter à l'ancienne; elle ne la remplace pas obligatoirement. Et elle n'est pas utilisée dans le présent article.)

Si, en France, la nouvelle orthographe a été officialisée le 6 décembre 1990 avec la publication, dans le Journal officiel, du *Rapport sur les rectifications de l'orthographe*, elle n'en a pas moins rencontré une vive résistance de la part de nombreux Français, et elle est restée pratiquement lettre morte jusqu'à la décision du ministère de l'Education nationale, en novembre 2015, de la mettre en application dans les écoles publiques à partir de la rentrée 2016, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> septembre 2016, soit 26 ans après sa « naissance » officielle en 1990 — même si elle est mentionnée dans les textes officiels à partir de 2008, date à laquelle elle est devenue la référence de l'Education nationale.<sup>4</sup>

Dans d'autres pays francophones, la nouvelle orthographe a été mise en application bien avant la France, qui est pourtant le pays qui en avait pris l'initiative. En Belgique, André Goose fonde, en 1991, l'Association pour l'application des recommandations orthographiques (APARO). A la rentrée scolaire 2009-2009, le gouvernement belge invite les professeurs de français de tous niveaux « à enseigner prioritairement les graphies rénovées ». <sup>5</sup> En Suisse, on

---

4 Frédérique Benzaquen, *Le Français et vous*, Magazine pédagogique du Centre international d'Antibes, Magazine N° 85 (juin 2018)

5 Voir le site [www.orthographe-recommandee.info](http://www.orthographe-recommandee.info)

créée, en 1992, la Délégation à la langue française, dont l'objectif est d'harmoniser les programmes scolaires. Et au Québec est fondé, en 2004, le Groupe québécois pour la modernisation de la norme française (GQMNF), tandis que l'Office québécois de la langue française (OQLF) réitère sa position favorable aux rectifications de l'orthographe. La nouvelle orthographe s'applique également dans d'autres régions du Canada, notamment en Nouvelle-Ecosse et au Saskatchewan.

### *La réforme*

Lorsqu'on évoque les difficultés de l'orthographe du français, il faut distinguer entre la graphie des mots et l'orthographe grammaticale. Cette dernière est beaucoup plus complexe en français que dans les autres langues occidentales, car elle n'a souvent aucune incidence sur la prononciation et demande donc un effort supplémentaire. On pensera, par exemple, à l'accord du participe passé, qui donne bien du fil à retordre à de nombreux francophones. La réforme de 1990, qui concerne environ 2500 mots, s'applique aux deux types d'orthographe.

Nous allons à présent passer rapidement en revue les principales rectifications proposées par la réforme. Nous examinerons aussi la pertinence de ces rectifications (car, dans certains cas, elles augmentent les difficultés, alors que le but de la réforme était une simplification de l'orthographe). Puis nous présenterons les réactions, parfois positives mais surtout négatives, de certaines personnes interrogées par des journalistes.

Les rectifications orthographiques concernent souvent l'usage de l'accent. Nous avons vu plus haut que les différents signes diacritiques ont été introduits progressivement en français, au départ à l'initiative des imprimeurs, avant d'être entérinés par l'Académie française. Les réformateurs de 1990 ont maintenant émis l'avis que certains de ces accents étaient en fait inutiles. Dans d'autres cas, un accent en remplace un autre.

### *Accent circonflexe*

Ainsi, l'accent circonflexe ne se met plus sur les voyelles *i* et *u*. On écrira donc *abime* et non plus *abîme*<sup>6</sup>, *connaitre* au lieu de *connaître*, *couter* pour *coûter*, *assidument* à la place de *assidûment*, *flute* et non plus *flûte*. Toutefois, l'accent

---

6 Ce qui rendra inutile le moyen mnémotechnique qu'on enseignait à l'école : l'accent sur le *i* de cime est tombé dans l'abîme.

circonflexe se maintient dans certains cas : dans les terminaisons verbales du passé simple (*nous vîmes*) et du subjonctif (*qu'il partît*), et dans certains mots pour distinguer deux homophones : *jeune/jeûne, du/dû, mur/mûr, sur/sûr*.

A ce stade, il faut se demander pourquoi on a maintenu ces exceptions. Si l'on veut vraiment simplifier l'orthographe, pourquoi garder l'accent circonflexe du passé simple? Le mot *vîmes* ne peut être que la première personne du pluriel du passé simple du verbe *voir*, même écrit *vimes*. Quant aux homophones (*du/dû*, etc.), il est toujours possible de distinguer, dans une phrase, le substantif *mur* de l'adjectif *mûr*, l'adjectif *sûr* de la préposition *sur*, etc., même s'ils sont écrits exactement de la même façon. Tout comme l'homophonie et homographie de *ferme* substantif féminin et de *ferme* première ou troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *fermer* ne posent aucun problème de compréhension. Pourquoi ne pas aller au bout de la réforme?

### *Accent aigu, accent grave*

Avec la réforme orthographique, l'accent grave remplace l'accent aigu dans certains cas. On écrit désormais *évènement* au lieu de *événement*, pour calquer sur *avènement* et indiquer la prononciation du second *e* accentué, ouvert et non fermé.<sup>7</sup> Par ailleurs, le futur et le conditionnel de verbes du type *céder* s'écriront avec un accent grave et non plus aigu. Donc : *il cèdera* au lieu de *il cédera*. Cette rectification est sans doute utile pour les locuteurs natifs de français, mais elle rend l'apprentissage de ces temps plus difficile pour les apprenants étrangers. Avant, il suffisait d'expliquer que le futur se forme en ajoutant à l'infinitif du verbe la terminaison du présent de l'indicatif de l'auxiliaire *avoir*. Donc : *céder* → *il cédera*. (L'analogie avec *il lèvera* n'est pas totalement valable car le verbe *lever* n'a pas d'accent à l'infinitif.)

### *Le tréma*

Le tréma est déplacé sur la lettre *u* dans des mots comme le féminin de l'adjectif *aigu*, écrit *aigüe* au lieu de *aigüe*. Cela enlève au tréma son rôle de séparer la prononciation de deux voyelles qui, sans lui, se prononceraient ensemble. Par exemple, *naïf*, où le tréma sur le *i* indique que le *a* et le *i* se prononcent séparément et non pas come *ai* dans *lait*. Dans le cas du mot *aigüe*, le tréma

---

<sup>7</sup> Mais certaines personnes en Belgique prononcent les deux lettres de la même façon, avec un *e* fermé.

indiquait donc que le *u* se prononçait avec le *g*, comme pour le masculin *aigu*, et qu'il était suivi d'un *e* muet, donc non prononcé. La règle était facile à comprendre, notamment pour les apprenants étrangers. Désormais, le tréma se place sur la voyelle qui se prononce, donc la première dans le cas de *aigüe*, la seconde dans le cas de *naïf*. Notons néanmoins que cette modification permet désormais de préciser la prononciation de mots qu'il fallait jusqu'à présent apprendre séparément, comme *arguer*, écrit *argüer*, ou *gageure* (*gagëüre*).

### *Les consonnes doubles*

Dans de nombreux cas (mais il reste beaucoup d'exceptions) on a supprimé les consonnes doubles. C'était sans doute une bonne idée, car le redoublement de la consonne n'a aucune incidence sur la prononciation. Mais là, il faut faire la distinction entre les cas où ces doubles consonnes sont précédées d'un *e* ou d'une autre voyelle.

S'il s'agit d'une autre voyelle que le *e*, cette simplification est la bienvenue. Ainsi *corole* et *girole* au lieu de *corolle* et *girolle*, sur le modèle de *bestiole*. (Mais pourquoi conserver *colle*, *folle*, *molle*, *botte*, *flotte*, etc.?) En revanche, lorsque la voyelle précédant la double consonne est un *e*, la nouvelle graphie ajoute un accent grave sur le *e*. Ainsi : *il chancèle* au lieu de *il chancelle*. Mais ce que la réforme n'a pas pu prévoir, étant donné qu'elle date de 1990, c'est l'utilisation intensive que l'on fait aujourd'hui d'outils de communication modernes comme les tablettes ou les smartphones, non plus que le recours constant à l'Internet. Or, s'il est facile de taper la plupart des voyelles accentuées avec un clavier d'ordinateur, il n'en va pas de même pour les écrans tactiles des tablettes et smartphones, où il faut laisser le doigt appuyé sur la lettre sans accent, par exemple le *e*, pour faire apparaître une fenêtre donnant la liste des *e* avec les différents accents utilisés en français et dans d'autres langues européennes (en l'occurrence *é, è, ê, ë, ø, è, ë*) ; il faut ensuite faire glisser le doigt jusqu'à la lettre sélectionnée et s'y arrêter un bref instant. Il est beaucoup plus facile et plus rapide de taper deux fois sur une consonne. Il aurait donc été plus avisé de doubler les consonnes pour tous les mots — d'autant plus que la réforme présente des exceptions, comme pour le verbe *appeler*, qui ne suit pas la nouvelle règle et conserve une consonne double au singulier du présent de l'indicatif (*il appelle*).

### *Le trait d'union et la soudure*

La nouvelle orthographe remplace de nombreux traits d'union par une soudure, avec comme résultat des mots plus longs qui, au final, sont plus difficiles à lire que des mots séparés par un tiret. Encore une fois, les rectifications de l'orthographe ne facilitent pas la tâche des apprenants étrangers, pour qui la décomposition des mots en éléments séparés était une aide certaine à la compréhension.

En revanche, on met désormais systématiquement un trait d'union entre chacun des éléments d'un numéral composé. Ainsi, par exemple : cinq-cent-trente-trois-millions-deux-cent-soixante-douze-mille-huit-cent-quatre-vingt-dix-sept. On peut, en théorie, se retrouver avec un mot qui s'étale sur plusieurs lignes. Cette « rectification » était-elle vraiment nécessaire? Il est vrai, toutefois, que ces longs chiffres sont rarement écrits en toutes lettres.

### *Anomalies*

La nouvelle orthographe corrige également un certain nombre d'anomalies. Même si cette idée semble judicieuse, il s'agit en fait d'ajustements mineurs à des graphies qu'il suffisait de mémoriser. L'accord du participe passé, par exemple, demande un effort de réflexion : le complément d'objet est-il direct ou indirect? Est-il placé avant le verbe ou après le verbe? Etc. Mais mémoriser l'orthographe d'un mot est relativement simple. A l'école, jadis, on apprenait que tous les dérivés de *char* s'écrivaient avec deux *r* (*charrue*, *charrette*, etc.) sauf *char* lui-même et *chariot*. Ce n'était pas très compliqué. Aujourd'hui on écrit *charriot* pour calquer sur *charrette*.<sup>8</sup> Mais pourquoi ne pas faire le contraire et éviter ainsi le redoublement de la consonne *r*? Cela revenait bien sûr à changer l'orthographe de plusieurs mots au lieu d'un seul, mais pour les enfants qui apprennent l'écriture à l'école, ce n'était peut-être pas un grand problème. Il est vrai qu'aujourd'hui on considère qu'apprendre « par cœur » est une perte de temps. C'est pourtant un moyen de développer les capacités de mémoire et d'attention aux petits détails qui peuvent s'avérer être un avantage dans d'autres disciplines, notamment scientifiques.

---

8 Voici quelques exemples avec, dans l'ordre, (1) l'ancienne orthographe, (2) la nouvelle orthographe, (3) un des mots sur lequel est calquée la nouvelle orthographe : chariot, charriot, charrette; chausse-trape, chaussetrappe, trappe; vantail, ventail, vent; relais, relai, balai; eczéma, exéma, examen; boursofflure, boursoufflure, souffle; courbature, courbature, battre.

### *Accord du participe passé*

Les règles de l'accord du participe passé sont parmi les plus difficiles de la langue française, car il s'agit là d'une orthographe grammaticale, qui exige un effort de réflexion et non pas simplement un effort de mémoire, comme dans les cas que nous venons de voir ci-dessus. Toutefois, une modification de ces règles impliquerait une vaste réforme à la fois de l'orthographe et de la grammaire du français. Le seul changement proposé par la réforme de 1990 concerne le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif, qui sera désormais toujours invariable. Ainsi : *les enfants que nous avons laissé partir* et non *laissés partir*.

A noter que deux anciens professeurs de français en Wallonie (Belgique), Arnaud Hoedt et Jérôme Piron, ont publié dans le quotidien français *Libération* du 3 septembre 2018 un plaidoyer en faveur d'une plus grande simplification des règles d'accord du participe passé. Ils souhaitent en fait carrément supprimer l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir*. Selon eux, il s'agit d'une règle « compliquée, difficile à expliquer et inutile à apprendre ». Ils affirment que « [l]a Fédération Wallonie-Bruxelles, en accord avec ses instances linguistiques, envisage sérieusement d'instaurer l'invariabilité du participe passé avec l'auxiliaire avoir » et appellent les autres pays francophones à la suivre et à mettre un terme à ces règles d'accord « obsolètes et compliquées jusqu'à l'absurde ». Ils précisent que la Fédération « s'appuie pour cela sur les avis du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (CLFPL) et du Conseil international de la langue française (Cilf) », et « suit aussi les recommandations d'André Goosse, successeur de Maurice Grevisse au Bon Usage, du groupe de recherche Erofa (Etude pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui), de la Fédération internationale des professeurs de français et de sa branche belge. » En revanche, les deux professeurs souhaitent également que l'on fasse toujours l'accord lorsque le participe passé est conjugué avec l'auxiliaire *être*, indépendamment du sens. Ainsi, ils proposent d'écrire *les dynasties qui se sont succédées* au lieu de *qui se sont succédé*. Et de préciser : « Les linguistes vous le diront : l'orthographe n'est pas la langue, mais l'outil graphique qui permet de transmettre, de retranscrire la langue, comme les partitions servent la musique. Puisque les langues évoluent, leur code graphique devrait en faire autant. »

## *Pour les apprenants étrangers*

Cette nouvelle orthographe se veut une simplification de l'ancienne orthographe, mais un ouvrage<sup>9</sup> visant à mettre à la disposition du grand public une liste des mots concernés par les rectifications de 1990 ainsi que des explications relatives aux exceptions a besoin de 240 pages pour présenter les grandes lignes de la réforme qui, il est vrai, touche environ 2500 mots.

Qu'en est-il pour les étrangers qui commencent à apprendre le français? Il n'ont évidemment pas besoin de ré-apprendre l'orthographe. Et il est certain que, dans bien des cas, les rectifications de 1990 simplifient véritablement l'apprentissage de l'orthographe. Par exemple, la suppression de l'accent circonflexe sur le *u* et sur le *i*, ou bien la rectification des anomalies concernant les consonnes doubles, dont nous avons parlé plus haut, peuvent faire gagner du temps en éliminant le besoin de retenir les nombreuses exceptions qui existent dans l'ancienne orthographe. (L'argument avancé plus haut, relatif au développement des capacités de mémoire, ne s'applique sans doute pas aux apprenants étrangers, pour qui l'étude d'une langue étrangère est déjà un exercice de mémoire.)

Bien évidemment, la réforme de 1990 n'avait pas pour objet de faciliter l'apprentissage du français par les étrangers. Néanmoins, non seulement elle laisse des exceptions inutiles (bien qu'acceptables pour les locuteurs natifs), mais elle introduit également des difficultés qui n'existaient pas dans l'ancienne orthographe. C'est notamment le cas des mots composés où le trait d'union est remplacé par une soudure, ce qui donne des mots plus longs, plus difficiles à lire et plus difficiles à comprendre.<sup>10</sup> Toutefois, le trait d'union se conserve dans certains cas.<sup>11</sup> Autrement dit, la réforme ne fait que remplacer la règle du trait d'union et l'exception de la soudure par la règle de la soudure et l'exception du trait d'union. Pour l'étudiant étranger, il reste quand même des exceptions à apprendre, et, nous l'avons vu, la soudure des mots composés apporte une difficulté supplémentaire.

---

9 Dominique Dupriez, *La nouvelle orthographe en pratique* (Editions Duculot, 2009)

10 Par exemple : croquemonsieur, électroencéphalogramme, poussepousse, rougegorge, ampèreheure, otorhinolaryngologiste, antiinflationniste.

11 Par exemple : auto-intoxication, cessez-le-feu, chou-fleur, coffre-fort, après-midi.

### *Francisation des mots étrangers*

La francisation des mots étrangers, que généralise la réforme de 1990, est sans doute la bienvenue pour les francophones qui n'ont que de vagues connaissances des langues étrangères. Mais pour certains étrangers, qui connaissent déjà ces mots, la nouvelle orthographe ne fait que renforcer les difficultés d'apprentissage. Ainsi, *leader* devient *leadeur* (mais pourquoi pas *lideur*?), *bulldozer* se transforme en *bulldozeur*, *corned-beef* (en anglais *corned beef*) se francise en *cornedbif*,<sup>12</sup> *yiddish* s'orthographie *ydiche*, *geisha* s'écrit désormais *guécha*.<sup>13</sup> Au pluriel également, la francisation a pour résultat d'éloigner la graphie du mot francisé de celle du mot étranger. Ainsi : *matches*, *whiskys*, *caméramans*, *légatos*, *maximums* (mais *des requiem*, sans *s*).

### *Les polémiques*

La nouvelle orthographe a suscité bien des polémiques, essentiellement en France, mais également dans d'autres pays francophones. Pour certains, la réforme de servira à rien. Ainsi, Denise Bombardier écrit dans le *Journal de Montréal* : « Je ne comprends pas cette excitation pour ce qu'on appelle la nouvelle orthographe puisqu'elle existe déjà depuis un bon moment. Qu'on lise les textes sur les réseaux sociaux. (...) La nouvelle orthographe, on la connaît, on la lit partout. La langue écrite s'est détériorée et continue de poursuivre sa chute vertigineuse sans que personne sauf quelques puristes s'en attriste. Même les universitaires n'échappent pas à cet affaissement de la qualité de la langue écrite. »<sup>14</sup>

Sur les réseaux sociaux, de nombreuses voix s'élèvent contre une réforme « obsolète face au problème général de la perte d'intérêt pour l'orthographe, de l'appauvrissement du vocabulaire, des barbarismes et pléonasmes, fautes de liaisons des journalistes actuels, le tout véhiculé dans les médias en France. »<sup>15</sup>

Selon le linguiste Alain Bentolila, spécialiste de l'apprentissage de la lecture et du langage chez l'enfant, « peut-on imaginer que le fait d'écrire *ognon* au lieu de

---

12 Parfois, la réforme revient à l'orthographe originale du mot étranger. Par exemple, *baseball*, qui s'écrivait *base-ball* en français (dans le dictionnaire Larousse) s'écrit désormais en un seul mot, sans trait d'union, comme en anglais.

13 Voici d'autres exemples, avec l'ancienne graphie entre parenthèses : garden-party (garden-party), maharadja (maharajah), taliatelles (tagliatelles), jerricane (jerrycan).

14 Denise Bombardier, *La nouvelle orthographe* ([www.journaldemontreal.com](http://www.journaldemontreal.com), 2016/02/06)

15 Frédérique Benzaquen, *Le Français et vous*, Magazine pédagogique du Centre international d'Antibes, Magazine N° 85 (juin 2018)

*oignon, nénufar* au lieu de *nénuphar*, changera en quoi que ce soit le destin scolaire des élèves fragiles? »<sup>16</sup>

Pour Julien Soulié, professeur de lettres classiques et auteur de *La nouvelle orthographe, Les 2400 mots qui changent* (Editions First, 2016), « [o]n a changé des mots qui n'avaient pas forcément besoin de l'être. (...) Sous couvert de simplifier, les réformateurs rendent en réalité l'orthographe encore plus compliquée. On en arrive à des constructions absurdes. (...) Cette simplification pourrait aider les francophones ou du moins les étrangers à apprendre le français. Mais il ne faut pas être dupe, toute langue a ses difficultés. (...) Plutôt que d'essayer de faire progresser les élèves en orthographe, on change l'orthographe. On a effacé le problème au lieu de le prendre à bras-le-corps. »<sup>17</sup>

Les lecteurs du quotidien *Le Figaro* ne sont pas plus tendres pour la réforme. Voici quelques extraits de lettres envoyées au journal :

« Arrêtons ce nivellement par la base. Ça devient lamentable. Il y a une expression anglaise 'if it ain't broke, don't fix it', c'est-à-dire si ce n'est pas cassé ne le réparez pas. En d'autres termes, l'orthographe et la grammaire traditionnelles ne posent vraiment pas de problèmes et essayer de les 'réparer' n'apporteront (*sic*) aucune amélioration mais beaucoup de confusion. »

« En tant qu'enseignant, pour moi l'orthographe est un héritage de notre civilisation gréco-latine. Personnellement je ne changerai pas une lettre. »

« Ces modifications orthographiques ont été un échec complet, tant en France que dans les autres pays francophones. Aucun média, aucun document officiel ne les utilisent. Pourquoi donc chercher à les imposer au forceps alors qu'elles n'ont été adoptées nulle part ? »

Bien entendu, même parmi le public non spécialiste, on trouve des personnes qui ne sont pas hostiles aux rectifications de 1990. Par exemple, toujours toujours parmi les lettres envoyées au *Figaro*, voici une opinion plus modérée :

« Rappelons une fois de plus que ces rectifications académiques (ce n'est pas une réforme) datent de 1990 et sont déjà largement utilisées (souvent sans le savoir); qu'elles sont totalement optionnelles et compatibles avec les anciennes graphies; et qu'elles clarifient bon nombre d'anomalies injustifiées qui agacent sans ajouter à la beauté de la langue. »

---

16 Alain Bentolila, [www.figaro.fr](http://www.figaro.fr) (5/2/2016)

17 Julien Soulié, *Le Figaro*, Langue française (30/8/2016)

## *Autres réformes*

La France n'est pas le seul pays à avoir voulu une réforme de l'orthographe. Et comme en France, dans d'autres pays, les rectifications orthographiques ont engendré de vives polémiques. Nous allons examiner ci-après les réformes de l'orthographe de l'anglais et de l'allemand pour voir quelles différences on peut constater avec les réformes du français. Ces deux langues serviront d'exemples pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. Nous laisserons donc de côté les grandes réformes de l'écriture au Japon (en 1948, réduction du nombre d'idéogrammes et simplification de la graphie), en Chine (en 1958, simplification massive des idéogrammes et introduction d'une variante alphabétique faisant usage de l'alphabet latin, le pinyin), ou en Turquie (utilisation de l'alphabet latin à la place de l'alphabet arabe à partir de 1929).

### *L'anglais*

On se rappellera l'opinion d'Alfred Dutens sur l'orthographe anglaise citée en début de cet article. A la différence du français, et du fait de sa diffusion dans de nombreux pays, l'anglais n'a pas de « centre névralgique » comparable à l'Académie française. Les changements dans la graphie de l'anglais sont dus, pour la plupart, à des initiatives individuelles qui ont par la suite emporté l'adhésion des imprimeurs, auteurs, éditeurs et, finalement, celle du grand public.

Le premier effort de réforme de l'orthographe de l'anglais moderne<sup>18</sup> a été celui de sir John Cheke (1514-1557), à qui on doit l'utilisation d'une orthographe plus phonétique.<sup>19</sup> Un autre érudit de l'époque, et ami de John Creke, sir Thomas Smith (1513-1577), a publié en 1568 un ouvrage en faveur d'une grande réforme de l'orthographe, *De recta & emendata lingvæ Anglicæ scriptione, dialogus* (Écriture anglaise corrigée et améliorée : dialogue).<sup>20</sup> Il faut aussi mentionner le nom de John Hart<sup>21</sup>, auteur de trois livres sur une réforme de l'orthographe<sup>22</sup>, dont *An*

---

18 L'anglais a subi une vaste transformation lors du passage de ce que l'on appelle le vieil anglais au moyen anglais, puis à l'anglais moderne.

19 *Encyclopædia Britannica* (1998)

20 Thomas Smith, *De recta & emendata lingvæ Anglicæ scriptione, dialogus (Correct and Improved English Writing, a Dialogue)* (The Office of Robert Stephan, The King's Printer, 1568)

21 John Hart (date de naissance inconnue, décédé en 1574)

22 John Hart. *The Opening of the Unreasonable Writing of Our English Toung* (1551, manuscrit non publié); *An Orthographie* (1569); *A Methode or Comfortable Beginning for All Unlearned* (1570)

*Orthographie*, dans lequel il propose l'élimination de lettres superflues et l'utilisation de signes nouveaux pour transcrire des phonèmes qui nécessitent l'emploi de plusieurs lettres (par exemple, pour les sons traditionnellement transcrits *th*, *ch*, *sh*, *oo*, etc. — et qui le sont toujours aujourd'hui). Toutefois, malgré l'intérêt que ce système présentait pour les linguistes, les propositions de John Hart ne trouvèrent aucun écho auprès du public.

Il sembla par un moment que l'Angleterre allait suivre le chemin pris par la France, avec la fondation en 1662 de la Royal Society<sup>23</sup> qui, tout en se concentrant essentiellement sur les sciences et découvertes scientifiques, avait également entrepris, à l'instar de l'Académie française, d'« améliorer la langue anglaise »<sup>24</sup>, y compris par une réforme de l'orthographe. Mais le projet fut rapidement abandonné.

Un autre défenseur d'une réforme de l'orthographe de l'anglais fut sir Isaac Pitman (1813-1897), qui publia de nombreux articles prônant une simplification de l'écriture. Il alla jusqu'à proposer un système d'écriture sténographique qui, lui non plus, ne trouva aucun soutien parmi le public.<sup>25</sup>

La première réforme de l'orthographe anglaise à connaître un certain succès fut celle de Noah Webster (1758-1843). Nationaliste américain, Webster souhaitait détacher son pays de l'influence culturelle de la Grande-Bretagne. On lui doit de profondes modifications de l'orthographe de l'anglais destinées à lui donner un caractère plus « américain », comme en témoignent le titre de son premier dictionnaire : *A Dictionary of the English Language Compiled for the Use of Common Schools, in the U.S.* (1806), et celui du dictionnaire qui l'a rendu célèbre : *American Dictionary of the English Language* (1828).<sup>26</sup> Même si toutes les propositions de Webster n'ont pas été retenues, ces différences entre l'orthographe de l'anglais britannique et l'anglais américain persistent jusqu'à nos jours.

Toutefois, en l'absence d'une organisation semblable à l'Académie française pour imposer une orthographe normalisée, aucune réforme d'envergure n'a suivi celle de Webster (qui n'a pas été suivie dans les pays anglophones autres que les

---

23 Nom officiel : *The Royal Society of London for Improving Natural Knowledge* (royalsociety.org)

24 Stan Carey, *A Brief History of English Spelling Reform* (2016)

25 A noter que le système de Pitman fut employé par le célèbre auteur irlandais George Bernard Shaw (1856-1950).

26 [www.webstersdictionary1828.com/NoahWebster](http://www.webstersdictionary1828.com/NoahWebster)

Etats-Unis et le Canada). Un certain nombre de linguistes ont créé des groupes de travail en vue d'une rectification de l'orthographe (*Spelling Reform Association* en 1876, *Simplified Spelling Board* en 1906, *Simplified Spelling Society*<sup>27</sup> en 1908), mais leur influence est restée minime. Pour les anglophones, le langage est un « phénomène dynamique »<sup>28</sup> ; les changements se produisent graduellement et de manière naturelle (et, pourrait-on dire, démocratique), et sont de ce fait plus facilement acceptés par l'ensemble de la population qu'une réforme imposée d'en haut. Le gouvernement français aurait peut-être dû suivre les conseils de Samuel Johnson (1709-1784), auteur d'un célèbre dictionnaire de la langue anglaise, qui a écrit : « Les sons sont trop volatils et subtils pour être entravés par des contraintes légales. »<sup>29</sup>

### *L'allemand*

La plus récente réforme de l'orthographe de l'allemand a débuté en 1980, lorsque des linguistes des quatre principaux pays germanophones à l'époque — Allemagne fédérale (RFA), République démocratique allemande (RDA), Autriche et Suisse — ont, sous la direction du professeur Gerhard Augst, conjointement fondé l'*Internationale Arbeitskreis für Orthographie* (Groupe de travail international pour l'orthographe). Le but recherché était, comme en France, une simplification de l'orthographe (même si l'orthographe allemande est bien moins complexe que l'orthographe française), avec notamment l'élimination de nombreuses exceptions. La raison invoquée pour justifier cette simplification était idéologique et politique, plutôt que linguistique : une orthographe simplifiée bénéficieraient aux enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage du langage du fait de leur appartenance à des milieux défavorisés.<sup>30</sup>

Après plusieurs années d'études et de discussions, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse annoncèrent, dans la « Déclaration d'intention de Vienne » (*Wiener Absichtserklärung*) de 1996 que la nouvelle orthographe entrerait en application en 1998. Les rectifications les plus connues concernent le remplacement de la lettre *ß* par deux *s* (*Fluß* → *Fluss*, *Schluß* → *Schluss*), la germanisation de certains mots étrangers (*Potential* → *Potenzial*) — comme la réforme française a

---

27 Aujourd'hui rebaptisée *English Spelling Society*.

28 Steven Roger Fischer, *A History of Writing* (Reaktion Books, 2004)

29 Samuel Johnson, *A Dictionary of the English Language* (1755) : « Sounds are too volatile and subtle for legal restraints. »

30 Monika Dittrich, *Goethe Institut* (juillet 2016)

francisé nombre de mots étrangers —, et la décomposition de mots longs en éléments séparés (radfahren → Rad fahren, kennenlernen → kennen lernen), c'est-à-dire l'inverse de ce qu'a fait la réforme française qui, elle, a multiplié les soudures et produit des mots longs et difficiles à lire.

Cette réforme de l'orthographe allemande a immédiatement suscité une vive opposition. Ainsi, Friedrich Denk (1942-2015), professeur de lycée à Weilheim (Bavière), a déclaré que cette réforme ne servait que « les intérêts des éditeurs de dictionnaires et de manuels scolaires ».<sup>31</sup> Des sondages d'opinion réalisés par l'Institut Allensbach ont montré que la majorité des Allemands préféreraient l'ancienne orthographe. L'opposition à la réforme orthographique était telle que les publications qui avaient adopté la nouvelle orthographe l'ont abandonnée pour revenir à l'ancienne. Devant le « chaos » ainsi créé, les ministres de l'Éducation de divers Länder de l'Allemagne fédérale mirent sur pied un « Conseil pour l'orthographe allemande » (*Rat für deutsche Rechtschreibung*) qui présenta une « réforme de la réforme », autrement dit, un compromis qui, dans bien des cas, laissait le choix de la graphie à l'utilisateur.

En résultat de ce compromis, la nouvelle orthographe — la seule à être enseignée dans les écoles — est aujourd'hui bien acceptée par le public. En sera-t-il de même pour la réforme de l'orthographe française? Il est encore trop tôt pour le savoir.

(本学教授 = フランス語担当)

## *Bibliographie*

Arrivé Michel, *Réformer l'orthographe?* (PUF, 1993)

Beaulieux Charles, *Histoire de l'orthographe française* (Champion, 1927)

Blanche-Benveniste Claire, *L'orthographe* (François Maspero, 1969)

Brunot Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours* (Armand Colin, 1967)

Catach Nina, *Les délires de l'orthographe* (Plon, 1989)

Contant Chantal, *Connaitre et maîtriser la nouvelle orthographe* (De Champlain, 2005)

---

31 Cité par Monika Dittrich, *Goethe Institut* (juillet 2016)

Ducard Dominique, *L'orthographe en trois dimensions* (Nathan, 1995)  
Dutens Alfred, *Etudes sur la simplification de l'orthographe française* (De Rudeval, 1906)  
Goose André, *La « nouvelle » orthographe* (Duculot, 1991)  
Lucci Vincent et Millet Agnès, *L'orthographe de tous les jours* (Champion, 1994)  
Masson Michel, *L'orthographe : guide pratique de la réforme* (Le Seuil, 1991)  
Moriame Marc-Albert, *Outils d'orthographe* (Les Editions Namuroises, 2003)

## Appendice

### *La dictée de Mérimée*

La dictée de Mérimée fut écrite et dictée en 1857 par l'écrivain Prosper Mérimée à la demande de l'impératrice Eugénie, épouse de l'empereur Napoléon III, afin de distraire la cour. La dictée faisait partie des passe-temps de la cour de l'empereur Napoléon III. Mythe ou réalité, la dictée attribuée à Mérimée a mis à l'épreuve les souverains ainsi que leurs invités. Napoléon III commit 75 fautes, l'impératrice Eugénie, 62, Alexandre Dumas fils, 24. Seul un non-Français, le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche, n'en fit que trois. (<http://www.merimee.culture.fr>).

#### *Texte donné sur le site du ministère de la Culture français :*

Pour parler sans ambiguïté, ce dîner à Sainte-Adresse, près du Havre, malgré les effluves embaumés de la mer, malgré les vins de très bons crus, les cuisseaux de veau et les cuissots de chevreuil prodigués par l'amphitryon, fut un vrai guêpier.

Quelles que soient, et quelque exiguës qu'aient pu paraître, à côté de la somme due, les arrhes qu'étaient censés avoir données la douairière et le marguillier, il était infâme d'en vouloir pour cela à ces fusiliers jumeaux et mal bâtis, et de leur infliger une raclée, alors qu'ils ne songeaient qu'à prendre des rafraîchissements avec leurs coreligionnaires.

Quoi qu'il en soit, c'est bien à tort que la douairière, par un contresens exorbitant, s'est laissée entraîner à prendre un râteau et qu'elle s'est crue obligée de frapper l'exigeant marguillier sur son omoplate vieillie. Deux alvéoles furent brisés ; une dysenterie se déclara suivie d'une phtisie, et l'imbécillité du malheureux s'accrut.

« Par saint Martin ! quelle hémorragie ! » s'écria ce bélièvre.

À cet événement, saisissant son goupillon, ridicule excédent de bagage, il la poursuit dans l'église tout entière.

*Mots de la dictée de Mérimée dont l'orthographe a changé avec la réforme de 1990 (nouvelle orthographe entre parenthèses) :*

ambiguïté (ambigüité)  
dîner (diner)  
cuissots de chevreuil (cuisseaux de chevreuil)  
exiguës (exigües)  
paraître (paraitre)  
marguillier (marguiller)  
rafraîchissements (rafraichissements)  
elle s'est laissée entraîner (s'est laissé)  
imbécillité (imbécilité)  
bêlître (bélitre)  
événement (évènement)

*Une variante de cette dictée (1868) comporte quelques phrases supplémentaires au second paragraphe :*

Quelles que soient, quelque exiguës qu'aient pu paraître, à côté de la somme due, les arrhes qu'étaient censés avoir données la douairière et le marguillier, bien que lui ou elle soit censée les avoir refusées et s'en soit repentie, va-t'en les réclamer pour telle ou telle bru jolie par qui tu les diras redemandées, quoiqu'il ne te siée pas de dire qu'elle se les est laissée arracher par l'adresse des dits fusiliers et qu'on les leur aurait suppléées dans toute autre circonstance ou pour des motifs de toute sorte.

Réf : Françoise Maison, *La dictée de Mérimée : La réalité du mythe* (Éditions Seguiet, 2003)